

SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de septembre en l'an deux mille trois, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 14 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 05 août 2003
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
 - Soumission – Marquise
- 5) Demande d'aide financière
 - Club de soccer de Sainte-Croix
- 6) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (20 août 2003)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier Bertrand Roy, lots 171-P, 176-P, 177-P, 177-1, 178-P, 179-P, 287, 288, 289, 290-P, 291-P & 292-P
 - Parcelle du lot 116-P
 - Vente d'une parcelle du lot
 - Offre d'achat
 - Demande de modification au règlement de lotissement
 - Dossier Claude Picard, zones 41-H & 42-H
 - Adoption du projet de règlement numéro 322-2003 aux fins de modifier le règlement de lotissement numéro 171-1991
 - Projet de règlement numéro 321-2003
 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 321-2003
 - Adoption du second projet de règlement numéro 321-2003 aux fins de modifier les règlements d'urbanisme numéros 159-1990 et 170-1991
 - Avis de motion (règlement 321-2003)
- 7) Voirie
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Travaux de lignage des chemins et rangs

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

Embauche d'un homme de maintenance (sur appel et de garde)

Réseau d'éclairage public

- Renouvellement des contrats d'entretien (secteurs rural & urbain)

- 8) Financement - Règlement d'emprunt numéro 316-2002 (garage municipal)
- Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé
- 9) Station de traitement des eaux usées
- Dépenses au projet # 1 (équipement de sécurité)
 - Ordre de changement # 3
 - Honoraires professionnels # 10 (ingénieur)
- 10) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
- Budget supplémentaire 2003
- 11) Varia
- Appui à la MRC de Lotbinière concernant la disposition des animaux morts
 - Ferme Lorka – Motion de félicitations

Période de questions

Levée de l'assemblée

216-2003 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

217-2003 SESSION RÉGULIÈRE DU 05 AOÛT 2003

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 août 2003, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

218-2003 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES D'AOÛT 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JUILLET 2003 AU 23 AOÛT 2003	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,324.51
	ADMINISTRATION	925.63
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	1,517.60
	POMPIERS	483.17
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,716.48
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,260.13
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	3,850.75
	CONCIERGE	1,039.89
	MONITRICES & MONITEURS	3,575.81
	AVANTAGES SOCIAUX	2,794.84
	SOUS-TOTAL	22,488.81

COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ADRIEN LEMAY	RÉP. CAMION # 102 INCENDIE	63.21
CINÉMA LIDO	SORTIE T/JEUX	185.00
DOCUMENT EXPRESS ENR.	REPRODUCTION PATRIMOINE	16.24
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	ÉTENDRE CONCASSÉ BOUT DE RUE	200.14
	ÉTENDRE CONCASSÉ GAR. MUN.	166.79

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	RÉP. BRAS DE VITESSE ET FREIN CAMION MUNICIPAL BATTERIE CAMION MUNICIPAL	57.51 153.86
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION STE-CROIX GARAGE MUNICIPAL ASCENSEUR CHALET O.T.J. CASERNE INCENDIE STATION D'ÉGOUT ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	767.79 107.45 551.15 1,234.53 75.24 83.22 219.98 179.77 76.52 49.44
LE SAISONNIER	SORTIE T/JEUX BALANCE	91.80
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	RAPIÉÇAGE RUE LAURIER	690.15
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE JUILLET	4,711.79
MRC DE LOTBINIÈRE	CERTIFICAT D'AUTORISATION	8.66
PAVAGE CHABOT INC.	RAPIÉÇAGE 2003 90 %	56,739.85
PETITE CAISSE (GÉRALD)	RENFOUEMENT (BIENS NON-DURABLES, PAPETERIE, CRÈME SOLAIRE & SORTIES T/JEUX CAMPING BELLE-VUE, MINI-GOLF)	282.91
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES	47.45 60.23
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE JUILLET	3,409.67
SERVICE DE COFFRES-FORTS VANIER INC.	RÉP. PORTE POUR HANDICAPÉ ASCENSEUR	489.44
SIGNALISATION DE L'ESTRIE	PANNEAUX IDENTIFICATION DES PUIITS PRIVÉS	234.07
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PRODUITS D'ENTRETIEN C/C	4.59
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE JUILLET	267.13
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	821.17
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESCOMPTE	68.00 -1.75
VILLAGE VACANCES VALCARTIER	SORTIE T/JEUX	728.51
INSTITUTION FINANCIÈRE	FRAIS DE FINANCEMENT	2,666.33
	SOUS-TOTAL	75,507.84

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	ENTR. & RÉPAR. EXTINCTEURS INC. INSP. & RECHARGE EXTINCTEURS	40.54 90.28
ADMQ	COLLOQUE SEPTEMBRE (BERTRAND FRÉCHETTE)	70.00
ARÉO-FEU LTÉE	ACHAT VISIÈRE, CAGOULE, BOTTE & CIRCUIT INTÉGRÉ INCENDIE	575.52
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	273.64
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	15.00
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX	SORTIE T/JEUX (POTION MAGIQUE) SORTIE T/JEUX (MANŒUVRES)	60.00 60.00
DESROCHERS ALICE	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	159.80
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE SEPT. 2003	892.00
DOMAINE FRASER	SORTIE T/JEUX	270.00
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	ENFOUISSEMENT FIL ÉLEC. T/JEUX ÉTENDRE TERRE RÉP. CÔTE BATEAU DÉGÂT EAU RÉP. CÔTE BATEAU & RUE LAFLAMME DÉGÂT EAU RÉP. CÔTE BATEAU DÉGÂT EAU RÉP. RUE LAFLAMME DÉGÂT EAU BRIS D'EAU RUE BOURQUE ENTRÉE D'EAU RUE LAURIER JAG	200.14 133.43 1,250.90 500.36 690.15 100.07 366.93 533.72
EMCO LIMITÉE	BRIS D'EAU RUE BOURQUE	346.95
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION DICOM JUILLET FORMATION VOIRIE (2 MODULES) (STÉPHANE MILOT) OCT./NOV.	25.32 575.12

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

FILTRUM	RÉP. BRIS USINE E/POTABLE	483.52
	RÉP. BRIS SUR LE RELAI ENTRE SAINTE-CROIX ET ST-ÉDOUARD	138.03
	ACHAT PURGEUR D' AIR POMPE #1	387.86
	RÉP. SIGNALÉUR, FLOTTE DANS BASSIN & FEUX LUMINEUX	1,665.19
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÈGLEMENT 209-1994	1,611.00
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT	9.10
GAËTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. POMPE # 1 USINE E/POTABLE	57.51
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	16.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	46.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	50.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	60.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	32.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	18.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	40.31
	ESSENCE CAMION INCENDIE	28.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	11.50
	ESSENCE CAMION INCENDIE	11.00
	ESSENCE POMPE INCENDIE	13.41
	ESSENCE ÉQUIPEMENT	23.43
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE COMPACTEUR	12.18
HYDRO-QUÉBEC	USINE E/POTABLE	1,846.84
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	LIVRETS DE FACTURES	92.02
	L'AVIS MUNICIPAL # 19	396.84
INTERLAIT INC.	TRANSPORT EAU BRIS POMPE # 1	2,975.02
JANNICK GODMAIRE	REMB. PARTIEL SORTIES T/JEUX	90.00
J.-G. C. BOUTIN INC.	TRANSPORT EAU BRIS POMPE # 1	72.47
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES	153.71
LAURENT BEAURIVAGE	HON. PROF. ASS. EAUX USÉES	2,127.96
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	19.33
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	MISE À JOUR CODE CIVIL	69.55
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	16.23
LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	199.72
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	32.05
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	23.49
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	397.88
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	57.67
LS.PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	82.25
LOUIS AUGER	TRANSPORT DE PIERRE	174.83
NATHALIE LAFLÈCHE	REMB. PARTIEL INSCRIPTION ET GARDE T/JEUX	62.50
OMH DE STE-CROIX	AJUSTEMENT DÉFICIT 2002	169.00
PAVAGE CHABOT INC.	RAPIÉÇAGE 2003 10 %	6,304.43
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES, PILES & CAFÉ)	158.81
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES, CAFETIÈRE & FILTRES)	34.66
PETITE CAISSE (GÉRALD)	RENFOUEMENT (BIENS NON- DURABLES, FRAIS DE DÉPLACE- MENT & SORTIE T/JEUX CAMPING BELLE-VUE)	204.43
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	CRÉDIT CHANGER CONDUITS DE TRAITEMENT D' AIR SUR UNITÉ ACHAT TUYAUX	-28.76
		36.81
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC AJOUT LUMINAIRE CH. AQUEDUC	571.96
		747.66
PUROLATOR COURIER LTD.	TRANSPORT RÉP. SIRÈNE INCENDIE	27.77
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES INCENDIE	15.80
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	140.31
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	374.97
	PIÈCES & ACCESSOIRES T/JEUX	41.36
	PIÈCES & ACCESSOIRES T/JEUX	17.00
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	115.24
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	79.79
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	282.21
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	60.32
RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA	CONCASSÉ (RÉP. RANG 2 EST)	118.90
	CONCASSÉ (RÉSERVE)	122.57
	CONCASSÉ (RÉSERVE, RUE BOURQUE & CÔTE DU BATEAU)	2,575.65
	CONCASSÉ (CÔTE DU BATEAU)	186.46

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SEPTEMBRE 2003 SERVICE AOÛT 2003 T/JEUX SERVICE VERTS JUILLET 2003 TRANSPORT VERTS TRANSPORT VERTS	7,817.62 87.59 57.51 328.44 356.46
SIFTO CANADA INC.	SEL U E/POTABLE	2,454.14
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX DE CHANTIER	630.56
SIMON LEMAY EXCAVATION	TRANSPORTS CONCASSÉ BOUT DE RUES ET RÉSERVE ACHAT ET ÉTENDRE TERRE & PIERRE RANGS 2 & 4	740.76 328.87
SPECTACLES ILLIMITÉS J.F.P. INC.	SORTIE T/JEUX	345.08
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE PAPETERIE	22.32 29.91 20.55
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	192.99
TÉLUS QUÉBEC	USINE EAU POTABLE	675.17
TRANSPORT CHAREST INC.	SORTIES T/JEUX CAMPING BELLE-VUE, QUÉBEC & ST-NICOLAS	752.00
TRANSPORT TILLY INC.	SORTIE T/JEUX VALCARTIER SORTIE T/JEUX LAC BEAUPORT	287.56 299.06
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL	63.00 56.31 69.51
	SOUS-TOTAL	48,807.03
	GRAND TOTAL	146,803.68

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 16-2003 À 17-2003

219-2003

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 29 août 2003 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

220-2003

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES D'AOÛT 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JUILLET 2003 AU 23 AOÛT 2003	GÉRANT D'ARÉNA HOMME DE MAINTENANCE (R) AVANTAGES SOCIAUX	2,481.60 1,208.80 471.68
	SOUS-TOTAL	4,162.08

COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2,345.50
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE JUILLET	366.53
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE JUILLET	269.92
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	212.20
	SOUS-TOTAL	3,194.15

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AGORA ÉQUIPEMENT INC.	RÉP. ÉQUIPEMENT (BANDE & BAIE VITRÉE)	1,068.12
CÔTÉ FLEURY INC.	VÉRIFICATION DU COFFRE-FORT	143.78

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE SEPT. 2003	190.00
ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC.	INSPECTION ANNUELLE EXTINCTEUR	147.69
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	DÉCLARATION 2003	32.00
M.G. SERVICE ENR.	ENTRETIEN SURFACEUSE	777.49
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (TIMBRES) RENFOUEMENT (PAPETERIE)	40.10 55.21
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS DE DÉPLACEMENT ACHAT CELLULAIRE	69.93 68.96
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS	PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES CRÉDIT PIÈCES & ACCESSOIRES	10.22 45.97 52.28 428.82 30.18 8.23 60.61 -1.96
	SOUS-TOTAL	3,227.63
	GRAND TOTAL	10,583.86

221-2003

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 28 août 2003 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

222-2003

SOUMISSION – MARQUISE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de reporter le présent sujet à une session ultérieure afin d'obtenir un devis complet.

Messieurs Jean-Pierre Ducruc, Sylvain Boulianne et Michel Cameron se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 24 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (M. Ducruc, partie prenante, M. Boulianne, trésorier, M. Cameron, père d'un enfant).

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CLUB DE SOCCER DE SAINTE-CROIX

M. Marcel Demers, représentant de l'organisme, est présent à cette assemblée.

À défaut de quorum, le présent sujet est reporté à une session ultérieure.

Messieurs Jean-Pierre Ducruc, Sylvain Boulianne et Michel Cameron reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 30 heures.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (20 AOÛT 2003)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

223-2003

DOSSIER BERTRAND ROY, LOTS 171-P, 176-P, 177-P, 177-1, 178-P, 179-P, 287, 288, 289, 290-P, 291-P & 292-P

ATTENDU QUE le demandeur désire séparer la terre agricole de part et d'autre de la route 132 de l'ancienne ferme de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas de préjudice à l'agriculture;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

CONSIDÉRANT la recommandation U38-2003 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Bertrand Roy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Jean Lecours se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 32 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (lien de parenté).

Monsieur Michel Cameron agit en tant que maire suppléant pour les prochains sujets.

PARCELLE DU LOT 116-P

224-2003

VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT

ATTENDU QUE madame Johanne Hamel, propriétaire d'immeubles dans la rue de la Fabrique, manifeste son désir d'acquérir une parcelle de terrain du lot 116-P appartenant à la municipalité d'une superficie approximative de \pm 130 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette parcelle n'est d'aucune utilité apparente pour la municipalité;

ATTENDU QUE cette acquisition lui permettrait de procéder à la construction de 4 ou 6 nouveaux logements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro U37-2003, recommande la vente de cette parcelle de terrain, selon une offre raisonnable à être présentée;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la recommandation dudit comité, selon l'offre à être présentée.

225-2003

OFFRE D'ACHAT

ATTENDU la résolution numéro 224-2003 relativement aux conditions de vente de cette parcelle;

ATTENDU l'offre reçue de madame Johanne Hamel datée du 28 août 2003 pour le prix de 11.70 \$ / mètre carré, soit 1521. \$ pour 130 mètres carrés;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue pour le prix de 11.70 \$ / mètre carré, en sus de toutes taxes applicables, selon l'offre d'achat datée du 28 août 2003.

Que la superficie approximative liée à cette vente est de \pm 130 mètres carrés laquelle devra être déterminée par Laurent Beaurivage, arpenteur-géomètre, et acceptée par les parties.

Que tous les frais reliés au bornage du terrain sont à la charge, à part égale, des deux parties.

Que la prise de possession dudit immeuble est fixée au 01 avril 2004.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit acte de vente.

Monsieur Jean Lecours revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 40 heures.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

226-2003

DOSSIER CLAUDE PICARD, ZONES 41-H & 42-H

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de M. Claude Picard afin de modifier la norme minimale du règlement de lotissement pour les jumelés, soit de 600 mètres carrés à 300 mètres carrés par unité d'habitation dans les zones 41-H & 42-H.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Après délibérations, il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de modification au règlement de lotissement, zones 41-H & 42-H, selon la recommandation U36-2003 du comité consultatif d'urbanisme et ce conformément aux lois en vigueur.

227-2003

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2003 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 171-1991

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session du conseil de l'ex-municipalité du Village de Sainte-Croix, le règlement de lotissement portant le numéro 171-1991 fut adopté le 2^{ième} jour du mois de juillet 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 171-1991 de façon à :

- **Modifier les normes minimales de lotissement pour une habitation unifamiliale jumelée localisée sur un terrain desservi par aqueduc et égout;**
- **Modifier les normes de lotissement pour les habitations unifamiliales jumelées dans les zones 41-H et 42-H.**

IL EST PROPOSÉ PAR: Jean-Pierre Ducruc,

APPUYÉ PAR: Sylvain Boulianne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 322-2003 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

QUE le projet de règlement numéro 322-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 322-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2003

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2003

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 321-2003. Le maire explique le projet.

228-2003

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2003 AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 159-1990 ET 170-1991

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 159-90 fut adopté le 18^{ième} jour du mois de décembre 1990;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2^{ième} jour du mois de juillet 1991;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-90 et 170-1991 de façon à :

- **agrandir l'aire d'affectation commerciale C-1 à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA-3;**
- **agrandir la zone commerciale 30-C à même la zone d'habitation 17-H;**
- **prévoir un écran visuel dans la partie agrandie de la zone 30-C si ce secteur est convertie en aire d'entreposage ou utilisé à des fins commerciales.**

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 5^{ième} jour du mois d'août 2003, le projet de règlement numéro 321-2003 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 2^{ième} jour du mois de septembre sur le projet de règlement numéro 321-2003 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Cameron,

APPUYÉ PAR: Jean-Pierre Ducruc,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 321-2003 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT:

QUE le second projet de règlement numéro 321-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 321-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 321-2003)

Avis de motion est donné par Berchmans Dancause, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 321-2003.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-90 INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À:

- **agrandir l'aire d'affectation commerciale C-1 à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA-3.**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À:

- **agrandir la zone commerciale 30-C à même la zone d'habitation 17-H;**
- **prévoir un écran visuel dans la partie agrandie de la zone 30-C si ce secteur est convertie en aire d'entreposage ou utilisé à des fins commerciales.**

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VOIRIE

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

229-2003

TRAVAUX DE LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des chemins et rangs selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 6,811.84 \$ à Dura-Lignes inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 11 juin 2003.

230-2003

EMBAUCHE D'UN HOMME DE MAINTENANCE (SUR APPEL ET DE GARDE)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Pierre Sévigny pour agir à titre de salarié de garde, en remplacement de monsieur Guy Boucher à ce titre.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

Début de l'emploi : 10 août 2003

Rémunération : 11.24 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

231-2003

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN (SECTEURS RURAL & URBAIN)

ATTENDU QUE les contrats d'entretien pour le réseau d'éclairage public viendront à échéance le 30 septembre 2003, numéros de dossiers 198-015 Poly-Énergie inc. (secteur urbain) et 399-001 LS-Philippe Routhier ltée (secteur rural);

ATTENDU QUE l'entrepreneur Poly-Énergie inc., également propriétaire de LS-Philippe Routhier ltée, nous propose de réunir les municipalités fusionnées sous un même contrat d'entretien, les taux ayant été harmonisés au dernier renouvellement et qu'il s'agit des mêmes conditions d'entretien et de renouvellement qu'antérieurement;

- S/urbain : \$ 6,153.84 annuellement;
- S/rural : \$ 879.12 annuellement;

Les taxes sont en sus des prix indiqués.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la présente offre pour la prochaine année et couvrant la période échéante au 30 septembre 2004.

FINANCEMENT – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 316-2002 (GARAGE MUNICIPAL)

232-2003

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 270 100. \$ par billets en vertu du règlement numéro 316-2002, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit:

22 000. \$	4,47170 %	9 septembre 2004
23 000. \$	4,47170 %	9 septembre 2005
24 000. \$	4,47170 %	9 septembre 2006
25 000. \$	4,47170 %	9 septembre 2007
176 100. \$	4,47170 %	9 septembre 2008

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

233-2003

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 270 100. \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 316-2002;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Sylvain Boulianne

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 9 septembre 2003;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1 -	22 000. \$
2 -	23 000. \$
3 -	24 000. \$
4 -	25 000. \$
5 -	176 100. \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 9 septembre 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 316-2002. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

234-2003

SOLDE NON UTILISÉ

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que le financement prévu au règlement d'emprunt numéro 316-2002 au montant de 276 642. \$ soit réduit de 6 542. \$ que pour emprunter une somme de 270 100. \$.

Qu'une copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

235-2003

DÉPENSES AU PROJET # 1 (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ)

ATTENDU QUE certains équipements de sécurité sont maintenant rendus obligatoires pour du travail en espace clos relativement aux opérations du dégrilleur;

ATTENDU la soumission reçue de Wolseley, Groupe Produits Industriels, pour le prix de 5,062.23 \$ et vérifiée par le Groupe-conseil Roche ltée relativement à ces équipements;

ATTENDU le rapport de notre inspecteur municipal reçu le 28 août 2003;

ATTENDU QUE les items proposés à la description sont non compris dans la demande de soumission originale mais sont considérés obligatoires pour la sécurité des employés et ont été commandés;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter ces dépenses au projet telles que présentés, lesquelles feront parties des dépenses admissibles au projet subventionné.

236-2003

ORDRE DE CHANGEMENT # 3

ATTENDU l'ordre de changement numéro 3 préparé par le Groupe-conseil Roche ltée, et daté du 25 août 2003 pour le prix proposé de 4113.56 \$, en sus des taxes, de notre entrepreneur Cie Wilfrid Allen limitée;

ATTENDU QUE cette dépense a déjà été autorisée par résolution numéro 205-2003 et que la présente est pour une fin comptable au niveau du projet subventionné;

ATTENDU QUE cette dépense, en ce qui regarde les crédits budgétaires d'entretien de voirie prévus à la résolution numéro 205-2003, est amendée d'autant;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le présent ordre de changement tel que présenté.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

237-2003

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 10 (INGÉNIEUR)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Groupe-conseil Roche ltée la somme de 3,092.60 \$ relativement à la surveillance de bureau et de chantier pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 63365 datée du 27 août 2003.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

238-2003

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2003

ATTENDU la résolution numéro 2003-07-51 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix relativement à des frais d'honoraires juridiques, à une baisse des revenus de loyers et salaires à l'administration;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 30 700. \$ est alors requis;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 30 700. \$, lequel sera résorbé par la S.H.Q. à raison de 90% pour 26,000. \$, à 100% sur le solde restant de 4,700. \$, et par la municipalité à raison de 10% pour 26,000. \$, soit 2,600. \$.

VARIA

239-2003

APPUI À LA MRC DE LOTBINIÈRE CONCERNANT LA DISPOSITION DES ANIMAUX MORTS

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté des règles pour la disposition des animaux morts, dont certaines relatives à l'élevage porcin;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles font en sorte que les carcasses de porcs peuvent se retrouver dans les sites d'enfouissement techniques;

ATTENDU QUE ces règles font également en sorte que les producteurs peuvent disposer de ces carcasses en les enfouissant directement dans le sol de leurs propriétés;

ATTENDU QUE dans le passé les carcasses étaient ramassées et transportées vers un centre de traitement;

ATTENDU la résolution numéro 212-08-2003 de la MRC de Lotbinière demandant notre appui dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de dénoncer ces nouvelles pratiques qui vont à l'encontre du respect de l'environnement et de demander au législateur de revoir les dispositions en cette matière.

D'APPUYER la MRC de Lotbinière dans cette démarche.

240-2003

FERME LORKA – MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'offrir nos sincères félicitations à Ferme Lorka SENC pour avoir gagné le concours des jeunes agriculteurs d'Élite du Canada, section Québec de l'année 2003, témoignant de l'apport économique de cette entreprise agricole dans la richesse de la collectivité de Sainte-Croix ainsi que l'implication sociale des propriétaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pavage Pointe-Platon : Quand sera-t-elle refaite entièrement?... projet à venir.
- Développements refoulement d'égout : d'autres vérifications à faire par l'inspecteur municipal. Camion de nettoyage du réseau d'égout aujourd'hui dans le secteur du dégrilleur...pourquoi? Clapets de retenue : vérifier avec l'inspecteur les sortes de matériaux.
- Arrêt du coin Falaise et Laflamme : non-respect de la signalisation depuis que la commission scolaire a effectué le pavage aux abords du coin.
- Centre plein air : gratuité de la salle des spectacles déjà autorisée pour activités de financement.
Nettoyage et coupe de bois dans la piste de ski de fond et pédestre à continuer ... voir l'inspecteur municipal.
- Loisirs : skate parc où en est-on? Le maire commente.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 SEPTEMBRE 2003

- Cours de karaté : voir le directeur des loisirs.
- Financement du vieux garage (route Laurier) : encore 2 ans.
- Vol d'eau potable : vérifier réglementation existante ou à faire.
- Maison de chambres : vérification par l'urbaniste pour ce type de commerces.

241-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 45 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier